

tablement avec les cours de Vienne & de Pétersbourg sur le parti qui lui restoit à prendre, & L. M. I. n'ont pu se refuser à l'aveu, que la saine politique ne lui permettoit point de laisser les mains libres aux factieux de la Pologne, & de courir les risques de se mettre à dos un ennemi, dont les entreprises fougueuses pourroient devenir une nouvelle source d'embarras.

C'est pour les prévenir, que le roi a résolu de faire entrer sur le territoire de la république, & nommément dans plusieurs districts de la Grande-Pologne, un corps de troupes suffisant, dont le commandement en chef sera confié à son général d'infanterie, le sieur de Mollendorff. Cette mesure de précaution a pour but de couvrir les provinces limitrophes de S. M., de réprimer les malveillans, qui fomentent les troubles & l'insurrection, de rétablir & de maintenir l'ordre & le repos public, & d'assurer aux habitans bien intentionnés une protection efficace. Il ne tiendra qu'à eux de la mériter par une conduite paisible & sage, en accueillant & en traitant amicalement les troupes Prussiennes, & en leur fournissant les secours & les subsistances dont elles auront besoin. Le général-commandant ne manquera pas de son côté de faire observer une bonne & exacte discipline, de soulager & d'assister les habitans en tout ce qui dépendra de lui, de remédier à toutes leurs plaintes, & de payer fidelement les livraisons qu'ils feront dans le cas de faire à sa réquisition. Le roi aime à se flatter, qu'avec des dispositions aussi pacifiques, il pourra compter sur la bonne volonté d'une nation dont le bien-être ne sauroit lui être indifférent, & à laquelle il desire de donner des preuves réelles de son affection & de sa bienveillance. Berlin, le 6 Janvier 1793.

Vienne (le 25 Janvier). M. le comte de Woyna qui avoit été rappelé par la confé-